

Fiche 5 : Comment déclarer en France mes revenus de capitaux mobiliers encaissés à l'étranger ?

1) Les dividendes et jetons de présence

La nouvelle Convention prévoit l'élimination de la double imposition par le biais de la méthode du crédit d'impôt. Concernant les revenus de capitaux mobiliers, la double imposition est éliminée par l'imputation d'un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt payé au Luxembourg.

→ Quelles déclarations faut-il remplir ?

Les revenus des valeurs et capitaux mobiliers de source française ou étrangère **encaissés à l'étranger** sont à déclarer dans un premier temps sur la déclaration n°2047.

En revanche, sont à **reporter directement sur la déclaration n°2042** (sans passer par la déclaration n°2047), les revenus de valeurs mobilières étrangères que vous avez **encaissés en France**, par l'intermédiaire d'établissements financiers dépositaires en France de vos titres. Il en est de même pour les revenus qui ont été soumis en France à un prélèvement libératoire.

ETAPE 1

Après avoir cocher les rubriques des revenus et charges nécessaires, il faut ensuite sélectionner les Déclarations ANNEXES

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE
VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :


Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »

DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RIC1 / 2042 C. PRO / 2042 IOM.

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes

REVENUS 

ETAPE 2

Cocher dans les Déclarations ANNEXES :

- x Déclaration des revenus encaissés à l'étranger n°2047 **Déclarations annexes**

<input type="checkbox"/>	Déclaration des revenus fonciers 2020	N° 2044
<input type="checkbox"/>	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2020	N° 2044 Spéciale
<input type="checkbox"/>	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
<input type="checkbox"/>	Déclaration des revenus 2020 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse)	N° 2047
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2020 <i>Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider »</i>	N° 2074
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2020	N° 2074 I
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus-values réalisées en 2020 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention	N° 2074 ABT
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2020 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite	N° 2074 DIR
<input type="checkbox"/>	Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2020 par les impatriés	N° 2074 IMP
<input type="checkbox"/>	Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values	N° 2074 CMV
<input type="checkbox"/>	Déclaration des revenus 2020 (départ à l'étranger ou retour en France)	N° 2042 NR
<input checked="" type="checkbox"/>	Déclaration de retenue à la source - année 2020	N° 2041 E
<input type="checkbox"/>	Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat d'assurance-vie souscrit hors de France en 2020	N° 3916 - 3916 bis
<input type="checkbox"/>	Déclaration des investissements réalisés en 2020 dans un département ou une collectivité d'outre-mer	N° 2083 PART



En cas de précochage de la déclaration n°2041E parmi les Déclarations ANNEXES : il faut penser à décocher la case et s'assurer que la case 8TA de la déclaration n°2042 reste vide en supprimant le 0.

ETAPE 3

Remplir la déclaration n°2047 :

- x Sélectionner les cases concernées et inscrire en **Page 2 cadre 2** : les revenus de valeurs et de capitaux mobiliers encaissés au Luxembourg.

2	REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS IMPOSABLES EN FRANCE	
	<i>À reporter sur votre déclaration n° 2042 ou n° 2042 C, cadre 2, voir notice et colonne de droite</i>	
20	REVENUS DES VALEURS MOBILIERES ÉTRANGÈRES ET REVENUS ASSIMILÉS ENCAISSÉS À L'ÉTRANGER	
	Lorsque la convention fiscale prévoit l'élimination de la double imposition par un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger, indiquez le montant des revenus perçus (après déduction de l'impôt supporté à l'étranger), le taux applicable indiqué dans la notice et le montant de l'impôt supporté à l'étranger. Le crédit d'impôt à retenir est égal au montant de l'impôt supporté à l'étranger sauf lorsque le produit du montant net du revenu par le taux applicable est inférieur. Dans ce cas, il convient de retenir ce dernier montant (suivre lignes 203 à 208 ou 233 à 238, selon le cas).	
200	DIVIDENDES ET JETONS DE PRÉSENCE	REPORT 2042
201	Pays d'origine ou d'encaissement	
202	Revenus ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt payé à l'étranger	
203	Montant net encaissé	
204	Taux applicable	
205	Résultat	
206	Impôt supporté à l'étranger	
207	Crédit d'impôt retenu	
	<i>Si ligne 205 < ligne 206, retenir la ligne 205; si ligne 206 < ligne 205, retenir la ligne 206</i>	
	<i>Total à reporter ci-après page 4, cadre 7, Impôt étranger retenu</i>	
208	Revenus crédit d'impôt inclus total lignes 203 + 207	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

- > **ligne 201** : le pays d'origine : Luxembourg ;
- > **ligne 203** : le montant net encaissé ;
- > **ligne 204** : le taux applicable = 17,7 % ;
- > **ligne 205** : le résultat (montant net encaissé x taux applicable)
- > **ligne 206** : impôt supporté à l'étranger ;
- > **ligne 207** : crédit d'impôt retenu. Ici doit être indiqué le résultat reporté **ligne 205** si le résultat est inférieur à l'impôt payé à l'étranger. Toutefois, si le montant de l'impôt supporté à l'étranger est inférieur au résultat de la **ligne 205**, il faut indiquer le montant de l'impôt supporté à l'étranger.
- > **ligne 208** : doit être indiqué ici le résultat du calcul suivant : **lignes 203 + 207** (addition du montant net encaissé et du crédit d'impôt retenu).

Doit ensuite être reporté **ligne 221** le montant qui a été reporté **ligne 208** (à additionner avec les **lignes 210 et 220** si ces dernières ont été complétées).

221	Total des dividendes et jetons imposables Lignes 208 + 210 + 220	<input type="text"/>	
222	- dont dividendes éligibles à l'abattement de 40% <i>uniquement en cas d'option pour l'imposition au barème</i>		ZDC
223	- dont autres revenus distribués		ZIS

Le montant de la **ligne 207** (crédit d'impôt retenu) doit ensuite être reporté **Page 4** dans le **Cadre 7** dans la rubrique « **impôt étranger retenu** ».

7 REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT ÉTRANGER

Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger, indiquez le montant des revenus (après imputation des charges sans déduire l'impôt payé à l'étranger) et le montant de l'impôt payé à l'étranger (montant déterminé page 2 lignes 207 et 237 pour les revenus de capitaux mobiliers).
Reportez ensuite le total de cet impôt sur la déclaration n° 2042C, ligne 8VL (revenus de capitaux mobiliers, plus-values, gains d'actionariat salarié) ou lignes 8VM, 8WM, 8UM (autres revenus). Le crédit d'impôt sera limité au montant de l'impôt français afférent à ces revenus.

70 PLUS-VALUES, RCM		REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	IMPÔT ÉTRANGER RETENU	2042C
PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU		<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Montant total			=	<input type="text"/>
71 AUTRES REVENUS		REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	IMPÔT ÉTRANGER RETENU	8VM->8UM
PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

- > **Pays d'origine ou d'encaissement** : Luxembourg
- > **Nature du revenu** : dividendes / jetons de présence / etc (à adapter selon les revenus déclarés)
- > **Revenu avant déduction de l'impôt étranger** : indiquer ici le montant des revenus après imputation des charges mais **sans déduire l'impôt payé à l'étranger**.

ETAPE 4

Reporter le montant de ces revenus sur la déclaration n°2042 :

Il faut ensuite reporter le montant total de ces revenus dans le cadre 2 « Revenus de capitaux mobiliers » en **ligne 2DC** (pour les revenus des actions et parts) ou **2TS** (pour les autres revenus distribués).

Revenus des actions et parts <i>Abattement de 40% si option barème</i>	2DC
Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME.....	2FU
Autres revenus distribués et assimilés.....	2TS

ETAPE 5

Se reporter sur la déclaration n°2042C en **Rubrique 8** « Divers » pour y inscrire le montant total des revenus de source luxembourgeoise ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt luxembourgeois en **ligne 8VL**.

8 I DIVERS	
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>autres que les salaires et pensions</i>	8TI
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	8TK
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger: - impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values.....	8VL

2) Les intérêts

Les intérêts en provenance de Luxembourg et payés à un résident français sont exclusivement imposables en France.

Ils sont à déclarer sur la déclaration n°2042 dans la **case 2TR**.

Revenus des actions et parts <i>Abattement de 40% si option barème</i>	2DC
Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME.....	2FU
Autres revenus distribués et assimilés.....	2TS
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe.....	2TR
Intérêts des prêts participatifs et des minibons.....	2TI
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME.....	2TQ
Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital.....	2TZ



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES